

# COMPTABILITE GENERALE

## ETAPE 23 : LES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS ET DE VMP

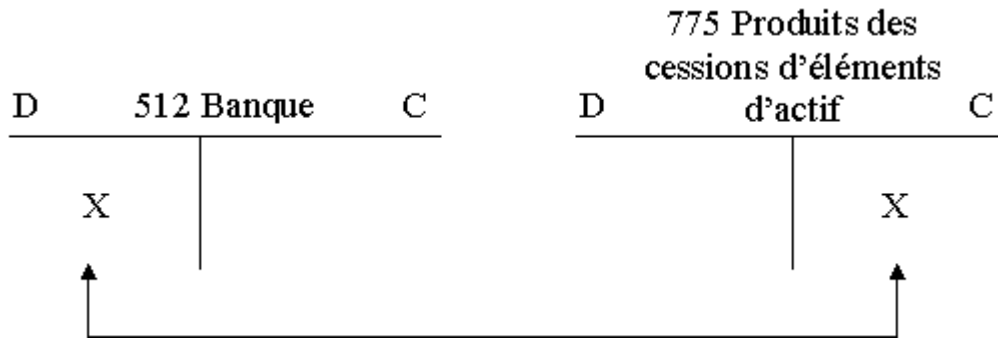
Une cession d'immobilisation correspond à la sortie du patrimoine de l'entreprise d'une immobilisation ou de titres immobilisés.

### 1. CAS GÉNÉRAL

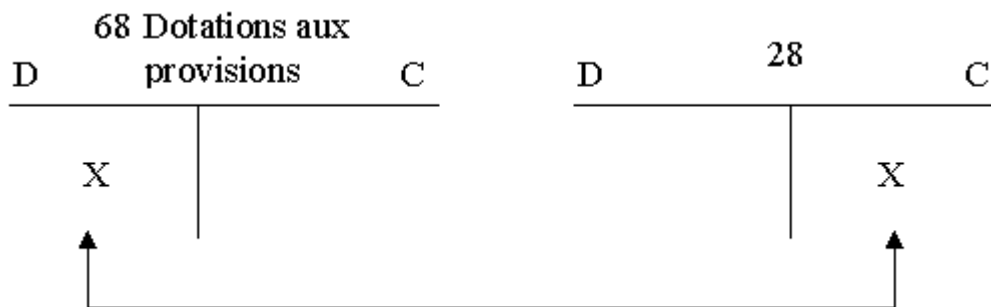
#### 1.1 PRINCIPE

Pour les immobilisations amortissables, les opérations de cessions donnent lieu à 3 écritures comptables :

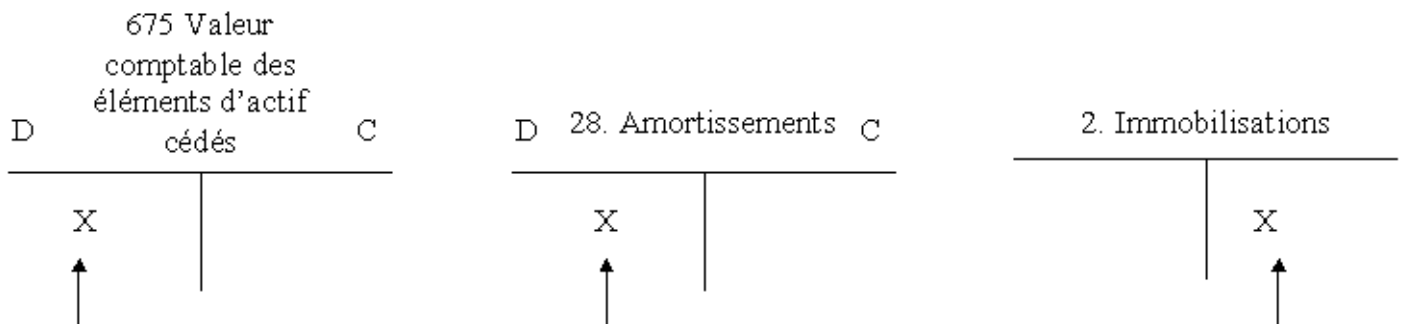
**Enregistrement de la vente : un produit exceptionnel (775).**



**L'amortissement complémentaire de l'ouverture de l'exercice à la date de cession.**



**Solde du coût d'achat de l'immobilisation et des amortissements : mise en évidence de la Valeur Nette Comptable (valeur d'origine – cumul des amortissements) qui est une charge exceptionnelle (675).**



## 1.2 EXEMPLE 1 : CAS SIMPLE

Une machine acquise 50 000 € le 01/01/96, amortie en linéaire sur 5 ans est cédée le 01/07/99 pour 30 000 €.

BORDEREAU DE SAISIE					
DATE	N° PIECE	N° CPTE	LIBELLE	DEBIT	CREDIT
01/07/99	CESSION	512	Cession d'une machine	35 880	
		775			30 000
		44571			5 880
31/12/99	AMORT	6811	Amortissement complémentaire du 01/01/99 au 01/07/99 :	5 000	
		2815	$50000 * 20 \% * 6/12 = 5000$		5 000
31/12/99	VNC	2815	Solde de l'immobilisation et des amortissements	35 000	
		675	Total des amortissements = $50 000 * 20 \% * 3.5 = 35 000$	15 000	
		215	VNC = $50 000 - 35 000 = 15 000$		50 000

## 1.3 EXEMPLE 2 : CESSION AVEC ECHANGE

La machine (voir exemple 1) est reprise à l'occasion de l'achat d'un nouveau matériel.

Facture du fournisseur :

- Machine M2 75 000
- TVA 19,6 % 14 700
- **TTC 89 700**
- **Reprise M1 30 000**
- TVA sur reprise 5 880
- Reprise TTC 35 880
- **A payer 53 820**

BORDEREAU DE SAISIE					
DATE	N° PIECE	N° CPTE	LIBELLE	DEBIT	CREDIT
01/07/99	ACHAT	215	Achat nouvelle machine	75 000	
		44562		14 700	
		404			89 700
01/07/99	CESSION	404	Cession ancienne machine	35 880	
		775			30 000
		44571			5 880
31/12/99	AMORT	6811	Amortissement complémentaire du 01/01/99 au 01/07/99 :	5 000	
		2815	$50000 * 20 \% * 6/12 = 5000$		5 000
31/12/99	VNC	2815	Solde de l'immobilisation et des amortissements	35 000	
		675	Total des amortissements = $50 000 * 20 \% * 3.5 = 35 000$	15 000	
		215	VNC = $50 000 - 35 000 = 15 000$		50 000

## 2. CAS PARTICULIERS

### 2.1 CESSION DE CONSTRUCTION

La cession des immeubles d'occasion n'est pas assujettie à la TVA.

Si la cession porte sur une construction acquise neuve (donc pour laquelle la TVA a été déduite) depuis moins de 10 ans, une fraction de la TVA initialement déduite est reversée au fisc :

TVA à reverser = TVA initialement déduite – 1/10 par année ou fraction d'année civile d'utilisation.

On considère que la TVA majore la valeur nette comptable du bien.

**Exemple** : On cède le 01/07/99 une construction acquise le 01/10/94 pour 1 000 000 F HT ; amortie en linéaire sur 20 ans. Prix de cession : 650 000 F HT.

### Calcul de la TVA à reverser

TVA initialement déduite – 6 années ou fractions d'années d'utilisation = TVA à reverser

$$1\,000\,000 * 19.6\% = 196\,000 - 196\,000 * 6/10 = 78\,400$$

BORDEREAU DE SAISIE					
DATE	N° PIECE	N° CPT	LIBELLE	DEBIT	CREDIT
01/07/99	CESSION	512	Cession de la construction	650 000	
		775			650 000
31/12/99	AMORT	6811	Dotation complémentaire : 1 000 000 * 5 % * 6/12	25 000	
		2813			25 000
31/12/99	VNC	2813	Cumul amortissements = 1 000 000 * 5 % * 4.75	237 500	
		675	VNC = 1 000 000 + 78 400 – 237 500 = 840 900	840 900	
		213			1 000 000
		44551			78 400

## 2.2 AUTRES CAS

- **Cession d'immobilisations non amortissables** : la cession suit les règles classiques si ce n'est qu'il n'y a pas d'amortissements donc VNC = Valeur d'origine. Si l'immobilisation est provisionnée, la provision est reprise.
- **Cession d'immobilisations donc la TVA est non déductible (véhicules de tourisme et biens somptuaires...)** : dans ce cas, la vente est non soumise à TVA.
- **Mise au rebut, démolition** : ces opérations correspondent à une cession avec un prix de vente nul ; seule l'écriture de sortie du patrimoine (et VNC) est à enregistrer.
- **Expropriation – indemnité d'assurance pour immobilisation détruite** : les indemnités d'expropriation ou d'assurance sont considérées comme le prix de vente de l'immobilisation, la cession s'enregistre normalement.

## 3. CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres immobilisés comportent les titres de participation (26) et les autres titres immobilisés (27).

### 3.1 PRINCIPE

Leur cession se traite de manière identique à celle des immobilisations non amortissables :

- **Valeur nette comptable = prix d'achat**

Lorsqu'il y a plusieurs lots d'un même titre, les sorties s'évaluent :

- selon le principe PEPS (FIFO) premier entré, premier sortie, pour les autres titres immobilisés ;
- selon la méthode PEPS ou le coût moyen pondéré pour les titres de participation.

Les provisions sont réajustées en fin d'année pour les titres restants.

### 3.2 EXEMPLE

État des titres au 31/12/98 :

Titres	Date d'achat	Prix d'achat unitaire	Nombres	Provision au 31/12/98
SICAR SA	01/06/96	150	100	5 000
Titre immobilisé	01/09/97	200	100	
RICO SA	01/01/89	100	2000	0
Titre de participation	01/01/94	120	3000	

En juillet 99, pour financer d'importants investissements, on vend :

- 150 actions SICAR à 222 € l'une ;
- 1000 actions RICO à 150 € l'une.

Au 31/12/99, la valeur boursière des actions SICAR est de 180 € et la valeur d'usage des actions RICO est de 170 €

SICAR : Valeur de sortie (PEPS) =  $100 * 150 + 50 * 200 = 25\ 000$  €

RICO : Valeur de sortie (PEPS) =  $1000 * 100 = 100\ 000$  € à méthode utilisée car moins chère

RICO : Valeur de sortie (CMUP) :  $CMUP = (2000 * 100 + 3000 * 120) / (2000 + 3000) = 112$  donc  $112 * 1000 = 112\ 000$  €

**Provisions :**

RICO : 0

SICAR : Provision nécessaire  $(200 - 180) * 50 = 1000$  – Provision existante 5000 = reprise 4000 €

BORDEREAU DE SAISIE					
DATE	N° PIECE	N° Cpte	LIBELLE	DEBIT	CREDIT
07/99		675	Sortie titres SICAR	25 000	
		271			25 000
07/99		512	Vente SICAR : $150 * 220$	33 000	
		775			33 000
07/99		675	Sortie titres RICO	100 000	
		261			100 000
07/99		512	Vente RICO : $1000 * 150$	150 000	
		775			150 000
31/12/99		2971	Reprise provision SICAR	4 000	
		7862			4 000

## 4. LA CESSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

### 4.1 PRINCIPE

La sortie des titres se fait selon la méthode PEPS.

Le résultat de cession est enregistré :

- au débit du compte 667 Charges nettes sur cession de VMP si c'est une perte ;
- au crédit du compte 767 Produits nets sur cession de VMP si c'est un profit.

## 4.2 EXEMPLE

### État des titres au 31/12/98

Titres	Date d'acquisition	Quantité	Prix d'achat unitaire	Provision au 31/12/98
Alcatel	96	50	300	1 100
	98	40	350	

Le 15/07/99, il est vendu 60 titres Alcatel à 330 F l'un. Le cours des titres est de 320 F en décembre 99.

### Calcul du résultat de cession

Prix de vente - Valeur de sortie = Résultat

$$60 * 330 = 19\ 800 - 50 * 300 + 10 * 350 = 18\ 500 = 1\ 300$$

Provision existante - Provision nécessaire = Reprise

$$1\ 100 - (350 - 320) * 30 = 900 = 650$$

BORDEREAU DE SAISIE					
DATE	N° PIECE	N° CPTE	LIBELLE	DEBIT	CREDIT
15/07/99		512	Vente de 60 actions Alcatel	19 800	
		503			18 500
		767			1 300
31/12/99		5903	Reprise sur provision titres ALCATEL	650	
		7865			650